

TARIF

4A2

CONCERTS DE MUSIQUE POPULAIRE (LICENCE ANNUELLE)

En bref

Période de la licence :
un an
(de janvier à décembre)

Redevance :
3 % des recettes brutes
des ventes de billets (ou
des cachets payés aux
exécutants si le concert est
gratuit) (droits min. de 60 \$
par année)

Date limite :
31 janvier de l'année de
la licence (formulaire de
licence et paiement)

Formulaire de licence de
musique :
socan.ca/formulaire/4A2

Remarque : Ce tarif annuel
simplifie l'administration et est
plus économique dans certaines
situations, particulièrement pour
les salles ou les présentateurs
dont les concerts génèrent peu
de recettes et pour lesquels les
doits minimums par événement
s'appliqueraient autrement
(selon le tarif 4A1).

*Pour la musique classique,
le tarif 4B s'applique.

Licence pour exécuter en direct de la musique
populaire (non classique*) dans des salles de
spectacle, en plein air ou ailleurs

Calcul de la redevance :

Le calcul des droits de licence est basé sur les données réelles
des concerts de l'année précédente ou sur une estimation
pour l'année de la licence.

a) Lorsqu'il y a un prix d'entrée : 3 % des recettes brutes des
ventes de billets; droits minimums de 60 \$ par année.

b) Lorsque le concert est gratuit : 3 % des cachets payés aux
chanteurs, musiciens, danseurs, chefs d'orchestre et autres
artistes exécutants; droits min. de 60 \$ par année.

EXEMPLE 1 :

Un promoteur organise huit concerts en 2011, chacun ayant
accumulé des recettes brutes de 1 500 \$, excluant les taxes de
vente et d'amusement.

Total de la redevance 2011 : $(1\ 500 \$ \times 8) \times 3\% = 360 \$ + \text{taxes}$

Estimation de la redevance de 2012 : 360 \$ + taxes (d'après les
recettes brutes réelles de 2011)

EXEMPLE 2 :

Une salle donne une série de dix concerts gratuits en 2011.
Le total des cachets versés aux exécutants de chaque concert
est de 100 \$. Selon le tarif annuel 4A.2, la salle ne paiera que
des droits minimums de 60 \$ (car $10 \times 100 \$ \times 3\%$ est inférieur
à 60 \$). Les droits estimés pour 2012, payables en janvier,
seront basés sur les chiffres réels de 2011.

Total de la redevance 2011 : 60 \$ + taxes

Estimation de la redevance 2012 : 60 \$ + taxes (d'après les
cachets versés aux exécutants en 2011)

Calculez votre redevance : socan.ca/calculatrice/4A2

Si vous avez d'autres utilisations de musique, veuillez nous
contacter ou essayez le Sélecteur de licence à socan.ca.

SOCAN

Licenciés actuels : 1.866.944.6224
Nouveaux comptes : 1.866.944.6211
licence@socan.ca
socan.ca

À des fins d'information seulement. Pour le texte complet du tarif, veuillez
consulter la Gazette du Canada, disponible sur notre site socan.ca/fr/
licensees/music-use ou visitez le site de la Commission du droit d'auteur
du Canada au www.cb-cda.gc.ca.